



DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général**Addendum:****Avis de décès – Gerd Muhr**

1. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 25 février 2000, de Gerd Muhr, ancien membre travailleur, Vice-président et Président du Conseil d'administration.
2. Né en Allemagne le 11 avril 1924, Gerd Muhr a terminé son apprentissage de mécanicien et commencé à exercer ce métier en 1946, date à laquelle il est aussi devenu membre de l'Union allemande des travailleurs de la métallurgie (IG Metall). A partir de 1947, il a été président honoraire de la branche Honnef/Rhin de la Confédération allemande des syndicats (DGB). A partir de 1949, il a été nommé à différents postes de responsabilités au sein de IG Metall, y compris ceux de chef du bureau administratif de Siegburg (1949-1955), responsable des questions du travail et du droit social (à partir de 1955), chef du Département de politique sociale (à partir de 1956) et membre exécutif du Conseil de gestion de IG Metall (à partir de 1963).
3. En 1969, il a été élu vice-président de la Confédération allemande des syndicats et confirmé à ce poste en 1972, 1975, 1978, 1982 et 1986.
4. En plus de ses responsabilités chez IG Metall, Gerd Muhr a occupé différents postes à titre honorifique, en particulier celui de juge honoraire du Tribunal fédéral du travail (à partir de 1962), de président suppléant du Conseil de gestion de l'Institut fédéral du travail (à partir de 1980). Son pays a reconnu ses multiples contributions en lui décernant la croix du Service fédéral du mérite.
5. Gerd Muhr a été membre du Conseil d'administration du Bureau international du Travail (1970-1991), Vice-président du groupe des travailleurs (1980-1990) et Président du Conseil d'administration en 1990-91. C'était la deuxième fois dans toute l'histoire de l'OIT que les membres du Conseil d'administration élaient un membre travailleur comme Président. Il a mené les travaux du Conseil d'administration avec détermination, autorité, sérénité et impartialité, ce qui lui a valu le respect de tous. Ses analyses qui donnaient à réfléchir, le jugement très sûr dont il faisait preuve et sa capacité à obtenir l'unanimité dans toutes les circonstances ont également été loués par tous les groupes. Par son affabilité, son esprit de coopération et sa franchise, il a créé un climat de dialogue fondé sur la confiance et a ainsi permis au Conseil d'administration de mener ses travaux à bien.

6. En plus de ses capacités en tant que Président et Vice-président du Conseil d'administration, il restera dans nos mémoires pour sa cordialité, sa courtoisie et son engagement en faveur de la justice sociale, du tripartisme et de la démocratie.
7. *Le Conseil d'administration voudra certainement inviter le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de Gerd Muhr et à la Confédération allemande des syndicats.*

Genève, le 20 mars 2000.

Point appelant une décision: paragraphe 7.